



MAIRIE de LAVAU

Le budget 2022

⇒ Le projet de budget de la Ville pour l'année 2022 est fortement impacté, comme celui de toutes les collectivités locales, par **la flambée de nombreux prix** (énergie, matières premières, produits alimentaires...) engendrés principalement par la guerre en Ukraine.

Cette situation semble s'accélérer encore.

⇒ Ledit budget reste aussi pénalisé par la politique du gouvernement.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'État est maintenue à son niveau, historiquement le plus bas.

La Ville ne perçoit plus à cet effet que 52,38 % de ce qu'elle percevait en 2013 (1 333 463 € en 2013, 698 497 en 2021) alors que dans le même temps sa population s'est accrue de plus de 5 %.

Pour Lavaur, le manque à gagner cumulé depuis cette date se chiffre à plus de 4 000 000 d'euros, soit l'équivalent de la construction de certains équipements publics, comme la nouvelle école maternelle Comtesse de Ségur.

Le gouvernement n'a, par ailleurs, pas fait droit à ce jour à la demande de l'Association des Maires de France d'instauration d'une compensation pour les communes de l'impact de l'inflation.

Malgré cette situation, notre budget reste **volontariste** au service des vauréens :

- développement conséquent des services à la population et reprise des activités mises entre parenthèses durant la crise sanitaire.
- contribution soutenue au développement durable,
- amélioration poursuivie du cadre de vie.

⇒ Les services nouveaux à la population se développent

- Le projet de budget pour 2022 prend en compte la mise en œuvre en année pleine et le développement d'un réseau communal de trois lignes de transport collectif urbain en lien avec la SPL « d'un point à l'autre » dont la commune est actionnaire.

- Après une étude approfondie quant à ses modalités d'attribution, il est programmé la création d'une bourse pour les étudiants et apprentis méritants afin de faciliter le financement de leur logement.

- Certaines activités ou manifestations culturelles, éducatives ou sportives reprennent ou sont créées (« Les Gourmands disent », séjours, classes découvertes...).

⇒ La fiscalité n'est pas augmentée

Afin de continuer à protéger et soutenir les vauréens, nonobstant l'inflation bondissante pesant sur le budget, les taux des deux taxes (foncière bâtie et foncière non bâtie) n'augmentent pas.

Cette mesure est d'autant plus significative que la pression fiscale est, à Lavaur, inférieure à la moyenne des villes de la même strate de population, comme l'a relevé la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport.

⇒ Un rythme d'investissement toujours soutenu malgré le contexte

Malgré, en effet, un contexte fortement dégradé, l'effort d'équipement reste vif afin de répondre aux besoins exprimés par les vauréens et continue de tenir les engagements du programme de la majorité municipale. Y sont inscrites les opérations suivantes :

• Dans le domaine scolaire

- Poursuite des travaux d'accessibilité, de confort thermique et acoustique, d'aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune,
- Acquisition de mobiliers,
- Effort significatif d'équipement de matériels informatiques (les crédits afférents sont multipliés par 5),
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale.

• En matière de développement durable

- Aménagement des entrées des « zones protégées » de l'hypercentre créées dans le cadre du « plan vélo et circulations douces »,
- Verdissement d'espaces publics,
- Acquisition d'un terrain de 20 990 m² au Carla pour des plantations d'arbres et l'aménagement de parcours de santé et d'agrément,
- Poursuite de l'aménagement de nos toilettes publiques (au foirail) plus confortable et économe en eau et produits d'entretien,
- Poursuite de l'amélioration des dispositifs d'arrosage automatique des stades.

• En matière d'aménagements urbains et de cadre de vie

- Aménagement de la place Pasteur (sur les crédits reportés de 2021),
- Aménagement d'un giratoire au carrefour entre l'avenue Raoul Lacouture et l'avenue Spénale (1^{ère} tranche d'aménagement de l'avenue Raoul Lacouture),
- Aménagement de l'avenue Georges Sabo,
- Poursuite de la sécurisation de la route de Belcastel (busage),
- Réfection d'un tronçon chemin des Vignes,
- Poursuite du programme de réfection de la voirie rurale,
- Sécurisation de l'avenue Gabriel Péri,
- Réalisation d'une nouvelle tranche de travaux de protection et consolidation des falaises de l'Agout,
- Maîtrise d'œuvre pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches de l'aménagement et la mise en valeur des berges de l'Agout,
- Études d'aménagement de diverses voiries et espaces publics,
- Travaux d'aménagement de voiries diverses,
- Effort en matière de signalisation

• Dans le domaine culturel et patrimonial

- Continuation de l'opération d'aménagement d'un cinéma doté de trois salles sur le site actuel, en plein cœur de ville,
- Poursuite de la restauration du narthex et maîtrise d'œuvre pour la création (colonne sèche sécurité incendie) ou la restauration (escalier à vis) des circulations verticales de la cathédrale,
- Mobilier pour les réserves du musée.

• En matière de sécurité

- Extension et renforcement du dispositif de vidéoprotection, dont le représentant de la Gendarmerie Nationale a souligné, en début d'année, lors d'un conseil communautaire, l'atout dissuasif en termes de prévention que de répression de la délinquance et d'élucidations des infractions et des délits.
- Nouvelle tranche de travaux de sécurisation des berges,
- Installation de radars pédagogiques et dispositifs contribuant à la limitation de la vitesse des véhicules

• Dans le domaine sportif

- Divers aménagements de locaux ou de terrains (tennis, football, rugby, basket, athlétisme...).

• Et enfin, transversalement

- Acquisition ou renouvellement des matériels techniques ou informatiques et de logiciels afin d'optimiser le service rendu à la population.

⇒ Le soutien au tissu associatif reste très fort

En particulier, l'enveloppe destinée aux subventions aux associations est maintenue à son niveau de 2021 lequel avait retrouvé celui de 2019 (avant la crise sanitaire, comprenant les crédits affectés et ceux réservés à mobiliser tout au long de l'année). Ce dernier s'était accru de plus de 9 % par rapport à 2018.

A cela, s'ajoute la mise à disposition gratuite et sans cesse croissante de locaux municipaux ainsi que le personnel communal affecté au soutien logistique des manifestations associatives (deux équivalents temps plein à l'année).

⇒ Les charges à caractère général (chapitre 011) souffrent du contexte inflationniste évoqué précédemment. Celui-ci explique l'évolution de certains comptes depuis le rapport d'orientation budgétaire.

Ce chapitre tient aussi compte des services nouveaux en année pleine.

Le transfert à la CCTA de la piscine vient quelque peu en atténuer les effets.

⇒ Les frais de personnel (012) diminuent malgré un glissement-vieillesse-technicité (GVT) et un régime indemnitaire toujours aussi actifs.

Cette baisse est expliquée par le transfert à la CCTA des agents de la piscine mais aussi et surtout par les effets d'une politique permanente de rationalisation des emplois et des missions.

⇒ L'objectif de maintenir un bon niveau d'autofinancement est poursuivi pour continuer à investir afin de répondre aux besoins prioritaires sans dégrader la situation financière de la commune.

⇒ La dette continue d'être gérée intelligemment.

Sa charge (chap. 66 : frais financiers) diminue.

Le recours à de nouveaux emprunts sera limité. Des recettes significatives, non encore notifiées, seront constatées en cours d'année.

En conclusion, l'équilibre qui vient d'être décliné peut-être trouvé grâce à une gestion **économe** au niveau du fonctionnement intérieur de la mairie (rationalisation des consommations, gestion optimale des stocks, systématisation des bonnes pratiques énergétiques, optimisation des postes de travail...).